



Manuel sur la sécurité à vélo au nouveau-brunswick

Guide pour une conduite sécuritaire



Soyez intelligent. Soyez visible. Soyez prudent.
Bonne promenade!

Manuel sur la sécurité à vélo au nouveau-brunswick

Velo New Brunswick
Fredericton, NB E3B 5G8
Canada
www.velo.nb.ca

Octobre 2018

ISBN 978-1-994159-0-7

This document is also available in English on the website of
Velo New Brunswick (www.velo.nb.ca)

Table des matières

Chapitre

Page

Avant-propos	1
La sécurité à vélo	2
Introduction	3
Pourquoi faire du vélo?	4
L'équipement	5
La visibilité	9
Se déplacer à vélo dans la circulation	12
Ce qu'il faut faire en cas d'incident lié au trafic	27
Les cyclistes et la loi	29
La sécurité à vélo	30
La défense des droits des cyclistes	31
Qui devez-vous appeler?	31
Remerciements	33



WE'RE ALL TRAFFIC.
LA CIRCULATION,
C'EST NOUS TOUS.



VELO NB tient à souligner la collaboration et le soutien de la British Columbia Cycling Coalition et de Cycling Toronto qui ont fourni une grande partie des conseils techniques et des illustrations qui figurent dans le présent guide. La rédaction du guide repose largement sur l'excellente information sur le cyclisme déjà publiée au Canada.

Le présent guide est offert en français grâce à la généreuse collaboration du Programme de traumatologie du Nouveau-Brunswick. Il est distribué par VELO NB sur le site <http://velo.nb.ca>. Reproduction subventionnée par la campagne de la <loi d'Ellen>.

Fonds recueillis à la mémoire d'Ellen Watters.



NB Trauma Program
Programme de
traumatologie du NB



Avant-propos de Nancy Watters, mère d'Ellen Watters.



Ce manuel de sécurité à vélo est d'une importance personnelle pour moi. Je ne peux que penser qu'un accent plus fort sur la sécurité cycliste avec l'éducation pour toutes les usagères et tous les usagers de la route aurait pu empêcher la tragédie que je lutte avec chaque jour. Les rencontres étroites avec les automobilistes et le cycliste dans les pays où les voies cyclables réservés et les lois sont en place pour les bénéfices de tous ont fait Ellen tout à fait consciente des préoccupations et de l'importance autour du partage de la route. Éduquer les cyclistes et les automobilistes quant à l'endroit où ils devraient être sur la route et quelles sont leurs responsabilités va neutraliser ce dilemme.

Le vélo a été, et reste encore, une forme reconnue de transport, de loisirs et d'exercice pour nos enfants et adultes de tous âges. Pour que nos routes deviennent plus sécuritaires et pour que les utilisateurs prennent conscience de la façon dont ils partagent la route, les gens ont besoin à partir du moment où ils commencent à vélo, d'avoir l'information sur le cyclisme pour comprendre leurs droits et responsabilités. Un programme de cyclisme plus formel et plus prononcé auprès de nos jeunes enfants d'âge scolaire aidera à amener cette prise de conscience.

Ce manuel à lire et à mettre en pratique ces recommandations est destiné à tous ceux qui font du vélo sur nos routes. Nous devons tous savoir où nous devrions être sur la route et comment opérer dans le trafic afin d'utiliser nos routes d'une manière sécuritaire. Après le passage d'Ellen, j'ai ramassé une carte de vœux avec une photo d'un vélo sur le devant. Le message lisait "la vie est à propos de profiter de la course". Ellen a fait juste cela et a rendu la vie agréable pour beaucoup d'autres.

La sécurité à vélo



Principes de base

- 1 Gardez votre vélo en bon état.
- 2 Soyez aussi visible que possible.
- 3 Portez un casque de vélo approuvé.
- 4 Sachez comment manœuvrer votre vélo.
- 5 Roulez de façon sécuritaire et prévisible dans la circulation.
- 6 Connaissez et respectez les règles de la circulation routière.

*Soyez futé. Soyez visible. Soyez prudent.
Bonne promenade!*

Introduction



Au cours des dernières années, la pratique du vélo a connu une croissance fulgurante, que ce soit comme moyen de transport, comme loisir ou comme activité physique. Partout, les gens redécouvrent les joies du vélo et constatent à quel point il est amusant, pratique et bon pour la santé et le mieux-être. Toutefois, la popularité du vélo a entraîné avec elle une augmentation du nombre de conflits avec les autres usagers de la route. Beaucoup de ces conflits découlent de la confusion au sujet du comportement attendu des cyclistes dans la circulation.

Selon la Loi sur les véhicules à moteur du Nouveau-Brunswick, les cyclistes qui circulent sur une chaussée ont les mêmes droits et obligations que les conducteurs de véhicules. Les cyclistes doivent connaître et respecter les règles de circulation. Le Manuel sur la sécurité à vélo au Nouveau-Brunswick présente de l'information sur la pratique sécuritaire du vélo, sur les lois en matière de circulation routière et sur les stratégies de circulation pour aider les cyclistes à comprendre leurs droits, leurs obligations et la meilleure manière d'assurer leur propre sécurité dans la circulation.

En respectant les règles de la circulation suivantes et en circulant de manière prévisible, les cyclistes profiteront d'une courtoisie et d'un respect accrus sur la route. Pour obtenir plus d'information sur les règles de la circulation, consultez le Manuel du conducteur du Nouveau-Brunswick – Guide pour une conduite sécuritaire et la Loi sur les véhicules à moteur (M-17) du Nouveau-Brunswick.

Pourquoi faire du vélo?



Le vélo est amusant

Les gens font du vélo pour de nombreuses raisons. Le vélo permet de se sentir actif et énergique, de sentir sa forme physique s'améliorer et de profiter des atouts de l'environnement naturel. Le vélo permet d'utiliser sa propre force physique seulement, sans les contraintes des véhicules à moteur.

Le vélo est bon pour la santé

L'intégration de l'exercice à son mode de vie offre de nombreux avantages. Il peut notamment renforcer le système immunitaire, diminuer le taux de cholestérol, réduire le stress, renforcer le cœur et augmenter les niveaux d'énergie. Le vélo peut améliorer la santé, et une population en meilleure santé contribue à alléger le fardeau financier du système de soins de santé.

Le vélo est un exercice à faible impact

Il ménage les articulations parce qu'il se fait sans port de poids. Comme on peut rouler à n'importe quelle intensité, le vélo convient à tous les âges et niveaux de forme physique.

Le vélo est pratique et économique

Dans la circulation, le vélo est souvent aussi rapide que la voiture ou l'autobus et il permet d'éviter les embouteillages. Il n'est pas nécessaire de faire le plein, et le stationnement est habituellement gratuit et près de la destination. Une fois que l'on a l'équipement de base, le vélo est une forme de transport extrêmement économique.

Le vélo est meilleur pour l'environnement

Le vélo ne produit pas de polluants atmosphériques, de gaz à effet de serre, ni de bruit. De plus, il réduit l'engorgement des routes, la détérioration de la surface des routes et la nécessité d'utiliser du terrain pour aménager des routes et des stationnements.

L'équipement

Pour rouler à vélo de manière sécuritaire et efficace, il est important que tout votre équipement fonctionne bien.

Types de vélos

Les vélos de montagne et les vélos hybrides conviennent à la conduite en ville grâce à la position assise droite, aux leviers de vitesse et de freinage accessibles, à leur construction robuste et à leur manœuvrabilité. Leur seul inconvénient : ils sont un peu plus lents et moins efficaces pour les longues distances que les vélos de route munis d'un guidon courbé.

Taille et ajustement

Assurez-vous que votre vélo est de la bonne taille et qu'il est bien ajusté pour vous. Il est plus facile de manœuvrer un vélo de la bonne taille. Par ailleurs, le vélo sera plus confortable et vous fatiguera moins. Votre magasin de vélos peut vous aider à choisir, ajuster et équiper le bon vélo en fonction de vos besoins.

Freins

Avant de commencer, assurez-vous de savoir comment vous arrêter. Vos freins doivent être ajustés et assez puissants pour vous permettre de faire un arrêt rapide. Vous devriez pouvoir atteindre les leviers de freinage rapidement et facilement quand vous prenez place sur le vélo.

L'équipement

Suivez la Règle

2V1



Casque

Pour être efficace, le casque de vélo doit être bien ajusté et porté correctement. Dans le doute, consultez votre magasin de vélos qui vous aidera à bien l'ajuster. Suivez la règle 2V1.

Le casque n'est pas sécuritaire :

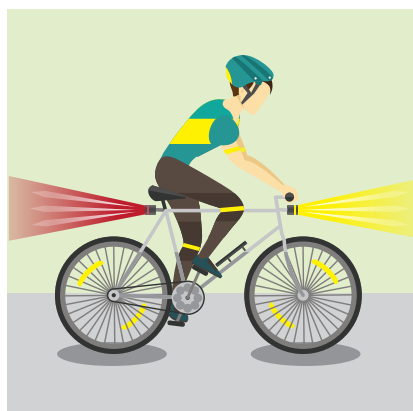
- s'il a été impliqué dans une chute ou une collision;
- s'il n'est pas bien ajusté;
- si vous l'avez depuis plus de cinq ans;
- s'il est endommagé;
- s'il n'est pas conçu pour le sport que vous pratiquez (planche à roulettes, patin à roues alignées, scooter ou vélo);
- s'il y a des autocollants, de la peinture ou des décorations inutiles sur le casque;
- si vous portez un chapeau ou si vous attachez vos cheveux en queue de cheval haute sous le casque.

Lumières et réflecteurs

La loi exige qu'à la tombée de la nuit, le vélo soit muni de ce qui suit : à l'avant, un phare blanc visible à une distance d'au moins 150 mètres, et à l'arrière, un réflecteur rouge visible à 100 mètres

lorsqu'il est illuminé directement par les phares d'un véhicule à moteur. De nombreux feux rouges arrière actuellement sur le marché sont conçus pour servir aussi de réflecteurs et

sont juridiquement acceptables. Les feux rouges arrière clignotants sont également acceptables. Les lumières et les réflecteurs sont offerts dans une grande variété de formes, de tailles, de couleurs et de prix, et il faut les fixer directement sur le vélo. Consultez votre magasin de vélos pour obtenir des conseils sur ce qu'il vous faut pour vos besoins et pour vous assurer que les lumières que vous envisagez d'acheter répondent aux exigences ou les dépassent.



L'équipement

Pneus

Utilisez des pneus en bon état gonflés à la pression recommandée indiquée sur le flanc des pneus. Les pneus sous-gonflés réduisent votre efficacité et augmentent vos risques de crevaisons et d'usure irrégulière sur la route. Pour l'usage hors route, on peut réduire la pression des pneus dans le but d'absorber plus d'impact et d'assurer une meilleure traction. Les pneus plus gonflés fournissent moins de résistance au roulement et facilitent l'action de pédaler sur les surfaces dures, tandis que les pneus moins gonflés fournissent plus de confort et une meilleure traction, surtout si vous roulez hors route. Demandez à votre magasin de vélos quel type de pneu convient le mieux à vos besoins.

Garde-boue

Les garde-boue gardent le cycliste au sec et propre. Ils protègent aussi les lumières, les réflecteurs et le vélo de la saleté par temps pluvieux.

Sacoches

Les sacoches servent à transporter une charge de façon confortable et sécuritaire tout en vous permettant de garder vos mains sur le guidon. Elles augmentent aussi la stabilité en abaissant votre centre de gravité. De plus, les sacoches fixées au vélo diminuent le poids appliqué sur votre postérieur et réduisent ainsi les plaies de selle et la douleur au dos.

ÉVITEZ de transporter des charges non attachées sur votre guidon ou de suspendre des sacs d'épicerie, car ils peuvent nuire à la maîtrise de votre vélo et vous empêcher de tourner adéquatement votre roue avant, ce qui augmente le risque d'être impliqué dans un incident évitable.

Sonnette

La sonnette est utile comme avertissement et comme marque de courtoisie afin d'alerter les piétons ou les autres usagers de la route et de la piste de votre arrivée. Dans la plupart des régions, la sonnette est exigée selon la loi. « Ayez une sonnette, utilisez votre sonnette. »

**** Sachez que les conducteurs de véhicule n'entendront probablement pas votre sonnette de l'intérieur de leur véhicule.**

L'équipement



Rétroviseur

Le rétroviseur est un dispositif de sécurité fantastique à utiliser en roulant. Il vous permet de voir la circulation qui vous suit et de jeter un coup d'œil à un partenaire de route sans vous retourner. Il en existe différents modèles que l'on peut fixer sur le guidon, sur son casque ou sur ses lunettes.

Inspection et entretien réguliers

Faites l'entretien et les vérifications de sécurité vous-même ou apportez régulièrement votre vélo chez un mécanicien de vélo qualifié. Il est

particulièrement important de vérifier fréquemment les freins et les pneus ainsi que de nettoyer, d'inspecter et de graisser le mécanisme d'entraînement (les embrayages, la chaîne et le dérailleur). Vous vous assurerez ainsi que votre vélo donnera un rendement efficace et qu'il fonctionnera de manière appropriée dans une situation d'urgence, en plus de réduire au minimum le risque de bris mécanique loin de la maison.

Trousse de réparation de vélo et pompe



Une trousse de réparation et une pompe sont nécessaires pour les trajets plus longs et peuvent être utiles en ville afin de prévenir une longue marche pour effectuer des réparations mineures. La trousse de base contient un démonte-pneu, une chambre à air de rechange, des emplâtres en cas de crevaison, une pompe, un tournevis et des outils multifonctions utiles pour ajuster une variété de boulons et d'écrous. Assurez-vous que la chambre à air et les outils conviennent à votre vélo, car ils sont offerts en plusieurs types et tailles. Dans le doute, consultez votre magasin de vélos.

Station de réparation de vélo

Dans les zones urbaines, on trouve de plus en plus de stations de réparation de vélo le long des réseaux cyclables. Ces stations ont tous les outils qu'il faut pour effectuer les réparations et l'entretien de base d'un vélo, comme changer un pneu crevé ou ajuster les freins et les dérailleurs. Les outils et la pompe à air sont solidement fixés au cadre à l'aide de câbles en acier inoxydable et d'attaches inviolables. Après avoir suspendu votre vélo par la selle sur la station, les pédales et les roues pourront tourner librement pendant que vous effectuez les ajustements.

La visibilité

Soyez visible

Les cyclistes peuvent être très visibles et réduire considérablement les risques généraux s'ils sont munis de l'équipement de sécurité et adoptent les techniques de base.

« Je ne les ai pas vus. ».....« Je ne pouvais pas les voir. »

* Remarque courante que l'on entend de la part des conducteurs lors d'une collision entre un véhicule et un cycliste.

Portez des vêtements de couleur vive

Portez des vêtements de couleur vive comme vert, jaune et orange néon ou portez un gilet de sécurité.

Utilisation des lumières

Allumez vos lumières avant et arrière lorsque la visibilité est réduite ou sur les routes achalandées. Orientez votre lumière arrière vers la circulation qui vous suit et orientez votre lumière avant dans un angle qui permet aux véhicules de vous voir et vous permet de voir la route. Vous devez ÊTRE VU, et vous devez également VOIR LA ROUTE.



Tout vélo circulant sur une route entre une demi-heure après le coucher du soleil et une demi-heure avant le lever du soleil doit être muni à l'avant d'un phare allumé qui, dans des conditions atmosphériques normales, est capable d'émettre une lumière blanche visible à une distance minimale de 150 mètres dans la direction du vélo.

Envisagez d'augmenter la capacité d'éclairage de vos lumières

Des phares doubles augmentent efficacement votre visibilité dans des situations de faible éclairage ou de faible visibilité et dans des secteurs ou sur des routes très achalandés. Ils vous permettront d'en orienter un vers la circulation venant en sens inverse et l'autre vers la route devant vous. Assurez-vous que les piles de vos phares sont bien chargées. Il pourrait être utile d'avoir une pile de rechange avec vous.



La visibilité

Bandes réfléchissantes

Posez des bandes réfléchissantes sur votre vélo et vos vêtements, y compris sur la fourche avant et les haubans arrière, les roues, les pédales, le casque, vos poignets et vos chevilles. Des bandes réfléchissantes ou des lumières au poignet améliorent la visibilité de vos signaux manuels.

Soyez conscient de l'utilité de vos lumières

Sachez que les lumières et les réflecteurs servent principalement à la circulation qui vous suit ou vous précède. Les conducteurs des voitures venant de côté peuvent avoir de la difficulté à vous voir malgré vos lumières.

Des bandes et des accessoires réfléchissants sur le cadre de votre vélo vous permettront d'être vus par les autres sous des angles plus nombreux. Il est particulièrement important d'accroître votre visibilité au lever du jour, à la tombée de la nuit, dans certaines conditions climatiques comme la pluie, le brouillard et la neige, ainsi que dans des situations où la circulation est dense.

Étant donné l'étroitesse du vélo, les cyclistes peuvent être moins visibles pour les automobilistes.

Ils doivent donc utiliser tous les moyens possibles pour être visibles et vus.

Il est particulièrement important d'augmenter votre visibilité pour les autres dans la noirceur, au lever du jour, à la tombée de la nuit ou dans des conditions climatiques difficiles comme la pluie, le brouillard ou la neige.

Conseils de sécurité pour le cyclisme hors route, le vélocross et le cyclisme sur route



Conseils de sécurité généraux à l'intention des adeptes du vélo de montagne en plus des lignes directrices relatives au cyclisme sur route :

- Vérifiez l'ajustement et le fonctionnement de votre équipement avant chaque trajet.
- Portez toujours un casque de vélo attaché correctement et, au besoin, portez d'autres dispositifs de sécurité.
- Laissez le passage aux autres sur le sentier.
- Prévenez les autres de votre arrivée et criez « à votre gauche » avant de les dépasser.
- Évitez de rouler sur des sentiers humides et mous.
- Circulez seulement sur des sentiers ouverts.
- Soyez conscient de ce qui se passe autour de vous et des autres usagers du sentier.
- Roulez selon vos capacités et gardez le contrôle à tout moment.
- Réduisez la pression de vos pneus pour un meilleur contrôle de la traction.
- Abaissez votre selle pour un meilleur centre de gravité lors d'une longue descente.
- Utilisez vos freins de façon intermittente sur un terrain accidenté.
- Apportez du matériel de réparation, car le retour pourrait être long si vous avez des problèmes mécaniques.
- Gardez toujours votre vitesse à un niveau qui vous permet de bien maîtriser votre vélo.
- Roulez avec des amis. C'est plus amusant, et vous aurez quelqu'un pour vous aider si vous en avez besoin.
- Laissez une copie de votre itinéraire à une personne responsable.

Se déplacer à vélo dans la circulation

L'apprentissage de toutes les techniques requises pour le cyclisme augmentera grandement votre sécurité et votre confort lorsque vous roulez dans la circulation.

Maîtrisez toujours votre vélo.

Cours de cyclisme approuvé

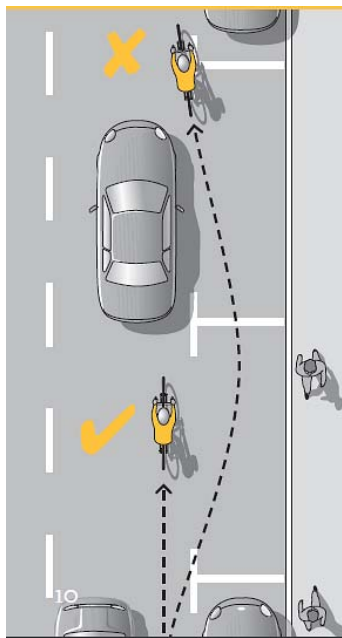
Envisagez de vous inscrire à un cours de cyclisme approuvé enseigné par un instructeur de cyclisme autorisé comme CANBIKE I et II pour améliorer vos compétences, vos connaissances et votre confiance sur la route.

Roulez de façon DÉFENSIVE

La règle la plus importante est de demeurer VIGILANT et PRÊT À RÉAGIR aux mouvements ou aux erreurs imprévisibles des autres.

Réfléchissez et planifiez vos 30 prochaines secondes

Anticipez le comportement et les mouvements des autres usagers de la route ainsi que les dangers possibles. Établissez un contact visuel et observez la circulation devant vous, derrière vous et autour de vous. Exercez-vous pour que ce comportement devienne automatique.



Roulez en ligne droite

Roulez avec votre tête relevée et regardez vers l'avant sur une distance d'un ou deux pâtés de maisons. Pour se déplacer à vélo sécuritairement dans la circulation, il faut être capable de rouler en ligne droite dans diverses conditions. Exercez-vous à suivre une ligne tracée avec le plus de précision possible à des vitesses différentes. Au fil du temps, vous hésitez moins. Rouler en ligne droite, comme le montre l'image de droite, vous rend prévisible pour les autres usagers de la route. Exercez-vous à rouler en ligne droite et à regarder par-dessus votre épaule, à droite et à gauche. Ce n'est pas facile au début, mais c'est une technique d'une importance capitale dans la circulation. Un rétroviseur ne remplace pas le besoin de regarder par-dessus son épaule à n'importe quel moment.

Se déplacer à vélo dans la circulation

Signaux manuels

Faites toujours vos signaux manuels bien avant tous les virages. Comme les signaux manuels exigent que vous rouliez en tenant le guidon d'une seule main, exercez-vous à le faire sans dévier. Voici la manœuvre à suivre pour faire un virage : regardez d'abord par-dessus votre épaule, ensuite faites votre signal manuel, puis regardez par-dessus votre épaule encore une fois avant de tourner ou de vous arrêter. Dans le cas d'une manœuvre d'urgence, la nécessité pour le cycliste de tenir son guidon à deux mains peut parfois l'emporter sur la nécessité de faire des signaux manuels. En pareils cas, c'est la sécurité qui prévaut, et le cycliste doit faire son possible pour éviter les incidents ou les blessures.

Virage

Exercez-vous à tourner afin de savoir jusqu'à quel point vous êtes capable de faire un virage serré et à quelles vitesses vous pouvez tourner en tout confort et en toute sécurité. En vous penchant pour prendre un virage, gardez votre pédale intérieure vers le haut afin d'éviter d'accrocher la pédale contre la route.

Arrêt

Sur un vélo doté de freins à main, le frein avant assure jusqu'à 80 % de la puissance d'arrêt lors d'un freinage abrupt, car l'élan vers l'avant place la majorité du poids sur votre roue avant.

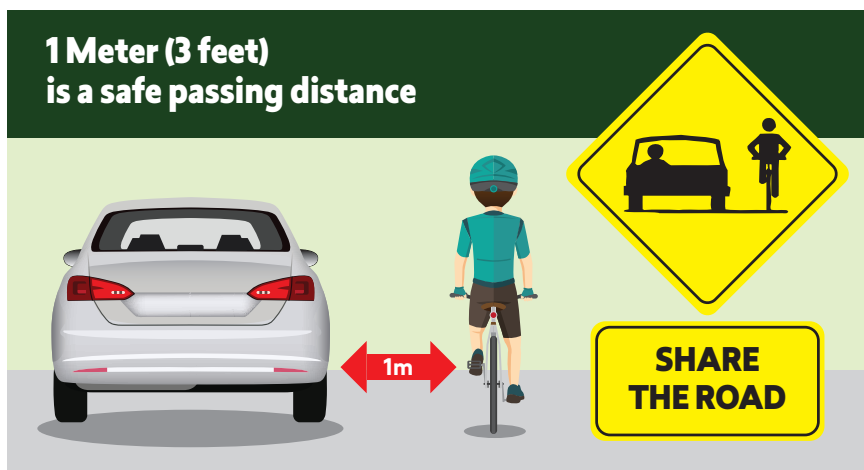
Pour optimiser la puissance d'arrêt, déplacez votre poids vers l'arrière et essayez de maintenir votre centre de gravité bas et vers la roue arrière. L'adoption de cette technique et l'utilisation des deux freins réduiront la tendance au dérapage de la roue arrière et augmenteront la stabilité. Il est important de toujours garder les deux mains sur le guidon pour freiner.

Changement de vitesse

En règle générale, les petites vitesses sont plus lentes et utilisent un petit plateau à l'avant et un gros pignon à l'arrière. Les grandes vitesses fonctionnent inversement : elles sont plus rapides et utilisent un grand plateau à l'avant et un petit pignon à l'arrière. Ne changez jamais



Se déplacer à vélo dans la circulation



***La distance minimale pour dépasser est d'un mètre.
C'est la loi au Nouveau-Brunswick.***

de vitesse lors d'un coup de pédale, car vous pourriez faire dérailler votre chaîne. Passez toujours à une plus petite vitesse avant de vous arrêter. Même chose pour les collines : si vous voyez une colline, passez à une plus petite vitesse avant de commencer à la monter. Sur un terrain plat, utilisez un rapport qui vous donne une cadence agréable d'environ 70 à 90 tour/minute. Si vous pédalez à une vitesse trop grande, vous vous fatiguerez plus vite, et si vous pédalez à une vitesse demandante, vous mettrez trop de tension sur vos genoux et le bas de votre dos.

Faites preuve d'assurance

Faites preuve d'assurance, mais sachez qu'un conflit entre un cycliste et un automobiliste entraîne habituellement des blessures au cycliste. En cas de doute, il vaut mieux ne pas rouler au-delà de votre niveau de confiance. Selon la loi, les cyclistes ont les mêmes droits et les mêmes obligations que les conducteurs de véhicules. Les règles de droit de passage, de signalisation routière et de signaux qui s'appliquent aux automobilistes s'appliquent aussi aux cyclistes. Si vous avez des doutes au sujet des règles de circulation routière, demandez un exemplaire du Manuel du conducteur du Nouveau-Brunswick – Guide pour une conduite sécuritaire dans un bureau de Service NB.

Roulez du côté droit de la route

Roulez dans le sens de la circulation. Certaines personnes croient encore que les cyclistes sont comme des piétons et devraient faire face à la circulation. En plus d'être illégale, cette pratique augmente considérablement le risque de collision.

Se déplacer à vélo dans la circulation

Dangers sur la chaussée

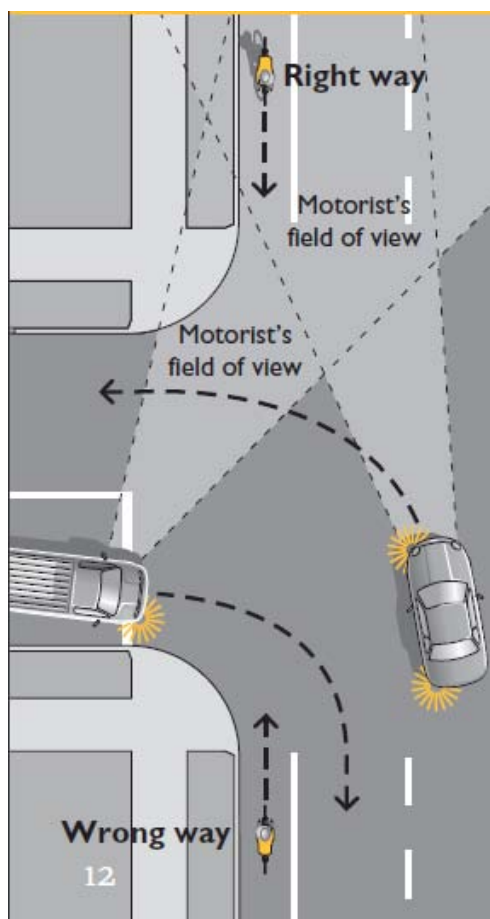
Gardez l'œil sur la route pour voir s'il y a des nids-de-poule, du gravier, de la vitre, des grilles de puisard ou d'autres obstacles. Si vous devez changer de position dans la circulation pour les éviter, commencez par regarder par-dessus votre épaule et faites TOUJOURS un signal de la main. Une embardée abrupte dans la circulation peut facilement entraîner une collision. Pour améliorer votre sécurité et celle des autres cyclistes, signalez dès que possible aux autorités locales toute condition routière non sécuritaire.

À quel endroit sur la chaussée un cycliste doit-il rouler?

La loi exige que les cyclistes conduisent le plus proche du côté droit de la route que possible. Vous avez toujours besoin d'espace supplémentaire pour manœuvrer autour des obstacles sur la route sans courir le risque de frapper la bordure ou de quitter la chaussée.

Cet espace vous permet de vous éloigner de la circulation dans le cas d'une manœuvre d'urgence. Les automobilistes doivent vous dépasser en maintenant une distance d'un mètre (exigé par la loi) et ne doivent retourner à la droite de la route qu'après avoir terminé le dépassement. En règle générale, roulez à environ un mètre de la bordure.

Roulez aussi près que possible du bord ou de la bordure de la chaussée de droite, sans toutefois directement rouler contre le bord ou la bordure de la chaussée et vous exposer à un risque de blessure. Roulez à droite, dans le même sens que la circulation. Roulez à un mètre des voitures stationnées afin d'éviter l'ouverture soudaine d'une portière.



Se déplacer à vélo dans la circulation



Voitures stationnées et emportiage des cyclistes

Roulez à un mètre des voitures stationnées afin d'éviter de vous faire frapper par une portière qui s'ouvre. Les portières de certains véhicules peuvent prendre beaucoup

de place dans votre voie. Si vous remarquez que le véhicule à moteur est occupé, soyez particulièrement prudent. Lorsqu'il y a des espaces vacants entre les voitures, roulez en ligne droite au lieu de zigzaguer entre les voitures stationnées. Vous serez ainsi plus visible et prévisible pour les automobilistes qui vous suivent.

Quand prendre une voie

S'il n'y a pas d'accotement ou de piste cyclable et que la route est étroite (p. ex. lorsque la roue de droite de la plupart des véhicules est à moins d'un mètre de la bordure), les cyclistes peuvent choisir de prendre toute la voie en roulant à la droite du centre de la voie. Cette technique pourrait être plus sécuritaire que de rouler près de la bordure, qui peut encourager les automobilistes à vous dépasser quand l'espace est insuffisant. Ainsi, vous éviterez de vous trouver dans l'angle mort des automobilistes et réduirez les conflits avec les usagers de la route tournant à droite. Soyez prêt à faire face au conducteur frustré occasionnel qui ne connaît pas les règles touchant l'usage sûr et légal d'un vélo.

Si vous n'êtes pas à l'aise dans le centre de la voie, envisagez d'emprunter un autre parcours. Sur les routes à grande vitesse, il pourrait être non sécuritaire de circuler au centre de la voie. Il est important de rouler en fonction de vos limites de confiance et d'aisance dans la circulation dense ou rapide.

Il est important de savoir qu'il n'existe pas actuellement de définition juridique de l'expression « le plus près possible du côté droit de la route ». Le cycliste doit donc faire preuve de discernement pour décider de circuler au centre de la voie ou décider à quelle distance à droite il doit rouler. Il est souvent plus sécuritaire de rouler de la manière décrite dans le présent manuel. Cependant, ce point demeure flou et il est possible qu'un agent de la paix vous donne une contravention.

S'il n'y a pas d'accotement ou de piste cyclable et que la route est étroite (p. ex. lorsque la roue de droite de la plupart des véhicules est à moins d'un mètre de la bordure), les cyclistes peuvent choisir de prendre toute la voie en roulant à la droite du centre de la voie.

Se déplacer à vélo dans la circulation

Intersections et voies de virage

Environ 60 % des collisions se produisent à des intersections. La majorité d'entre elles se produisent lorsque le cycliste roule en ligne droite. Pour réduire au minimum les dangers, vous devez respecter les règles relatives aux intersections et aux voies de virage. Faites toujours attention aux véhicules qui tournent de manière à vous couper le chemin et soyez prêt à les éviter. Engagez-vous dans l'intersection devant ou derrière le véhicule qui est dans votre voie.

Aller tout droit dans une intersection

Pour aller tout droit dans une intersection, roulez dans la voie la plus près du côté droit de la route. Engagez-vous dans l'intersection devant ou derrière le véhicule situé dans votre voie. Ne vous approchez pas d'une intersection ou ne vous engagez pas dans une intersection à côté d'un autre véhicule, car son conducteur pourrait ne pas vous voir et vous couper le chemin.

Voies réservées au virage à droite lorsque vous allez tout droit

Quand vous vous approchez d'une intersection de plusieurs voies, choisissez

la voie avec une flèche pointant dans la direction vers laquelle vous voulez vous diriger. Si vous n'êtes pas dans la bonne voie, vous pourriez vous faire couper le chemin par des voitures qui tournent. Si vous ne pouvez pas changer de voie en toute sécurité, vous avez l'option de descendre de votre vélo et d'emprunter le passage pour piétons. Ne mettez jamais votre sécurité en danger.

Établissez un contact visuel avec les autres usagers de la route. Au besoin, signalez vos intentions et assurez-vous d'avoir été vu.

Ne vous engagez jamais dans une intersection sur un feu jaune, puisqu'il passera probablement au rouge lorsque vous serez encore au beau milieu de l'intersection. La plupart des feux de circulation sont réglés en fonction des voitures qui elles peuvent traverser l'intersection plus rapidement. Les cyclistes doivent arrêter aux feux rouges et aux panneaux d'arrêt.

Considérez les entrées de cour comme des intersections et faites attention aux véhicules qui en sortent. Ne supposez pas qu'un conducteur qui recule de son entrée vous a vu.

Lorsque la voie de bordure devient une voie réservée au virage à droite, pour aller tout droit, empruntez la voie allant tout droit qui est située le plus à droite possible. Regardez par-dessus votre épaule, signalez et allez ensuite du côté droit de la voie choisie lorsqu'il y a une ouverture et qu'il est sécuritaire de le faire.

Se déplacer à vélo dans la circulation

Virage à gauche

Il y a deux principales manières d'effectuer un virage à gauche à vélo :

1. Virage de type véhicule : En vous approchant de l'intersection, regardez par-dessus votre épaule de gauche pour voir si la voie est libre, signalez votre intention de tourner et, quand la voie est libre, roulez vers le côté gauche de la voie (sur une route à deux voies), ou la voie de gauche ou la voie de virage à gauche centrale. Vous devriez être positionné de manière à ce que les voitures qui continuent tout droit ne puissent pas vous dépasser à votre gauche. Cédez le passage aux véhicules en sens inverse avant de tourner. Si vous roulez dans une piste cyclable ou sur une route à plusieurs voies, vous devez regarder et signaler chaque fois que vous changez de voie. Ne faites jamais un virage à gauche à partir du côté droit de la route, même si vous roulez sur une piste cyclable.

2. Virage de type piéton : Dans certains cas, il peut être plus sécuritaire de négocier un virage à gauche à pied. Descendez de votre vélo à l'intersection et procédez comme un piéton jusqu'à ce qu'il soit sécuritaire de remonter sur votre vélo après avoir négocié l'intersection.

Il est illégal de rouler à vélo dans un passage pour piétons.

Sur les routes de campagne ou à vitesse élevée, vous devez évaluer le temps nécessaire au virage à gauche afin d'effectuer le virage complet sans compromettre votre sécurité. Vous ne voulez pas être pris dans le milieu d'une circulation à grande vitesse. Au besoin, ralentissez ou arrêtez-vous du côté droit de la route et attendez d'apercevoir un dégagement suffisant pour faire votre virage en toute sécurité. Si la circulation est trop dense et sans dégagement suffisant, continuez tout droit jusqu'à la prochaine intersection ou utilisez le passage pour piétons.

Voies de virage multiples

Lorsqu'il a plus d'une voie de virage, utilisez la voie de virage située la plus à droite.

Sur les routes de campagne ou à vitesse élevée, vous devez évaluer le temps nécessaire au virage à gauche afin d'effectuer le virage complet sans compromettre votre sécurité. Vous ne voulez pas être pris dans le milieu d'une circulation à grande vitesse. Pour dépasser les véhicules roulant moins rapidement, il faut le faire à leur gauche en maintenant une distance minimale d'un mètre.

Si c'est une voie dans laquelle tous les véhicules tournent à gauche, demeurez à la droite de la voie. Si la circulation peut également aller tout droit dans cette voie, demeurez du côté gauche de la voie. Si vous avez tourné à partir de la voie intérieure, assurez-vous d'effectuer le virage dans la voie intérieure. Une fois le virage terminé, regardez par-dessus votre épaule, signalez votre intention et déplacez-vous vers la droite une voie à la fois.

Se déplacer à vélo dans la circulation

Placez-vous dans le champ de vision des automobilistes

La loi exige que les cyclistes demeurent à droite, mais ça ne signifie pas qu'ils doivent se coller contre le bord ou la bordure de la chaussée. Vous devez circuler à environ un mètre du bord de la chaussée, à la fois pour réduire le risque de frapper la bordure ou des débris et pour mieux vous positionner dans le champ de vision des automobilistes. Cette distance vous permet de vous écarter de la circulation pour éviter un obstacle, une portière ouverte ou un véhicule tout près de vous. Évitez de circuler dans l'angle mort de l'automobiliste.

Dépasser par la gauche

Si des véhicules plus lents vous ralentissent, vous devez les dépasser par la gauche et maintenir une distance minimale d'un mètre. Pour dépasser d'autres cyclistes, avertissez-les verbalement ou avec votre sonnette.

Dépasser par la droite

Dépasser par la droite les véhicules immobilisés entre les intersections, surtout dans la circulation urbaine intense, constitue un problème sérieux pour les cyclistes. Le plus souvent, il est préférable de regarder par-dessus son épaule, de se déplacer au centre de la voie et de s'aligner avec le reste du trafic cette technique vous évitera aussi de vous faire frapper par une voiture qui tourne à droite quand vous traverserez l'intersection.

Lorsque vous roulez dans une voie étroite dans laquelle de nombreux automobilistes tentent de se faufiler à côté de vous avant d'arriver à chaque feu de circulation, certains moniteurs de cyclisme suggèrent ce qui suit : au lieu de rouler jusqu'à la première voiture, qui dépassera probablement le cycliste de nouveau, pour le cycliste, il pourrait être plus stratégique de s'avancer seulement jusque vis-à-vis les dernières voitures qui attraperont le prochain feu vert. Ne faites jamais de virage à gauche du côté droit de la route, même si vous êtes dans une piste cyclable.

Ne dépassez pas par la droite

Ne dépassez pas les véhicules en mouvement par la droite, car les conducteurs ne s'attendent pas à ce que quelque chose les empêche de tourner à droite à partir de la voie de droite et, à ce titre, ils négligent souvent de regarder par-dessus leur épaule. Parfois, les voitures peuvent également dévier vers la droite de la route, si les conducteurs ne voient pas de raison de ne pas le faire.

Il est illégal de dépasser par la droite

Se déplacer à vélo dans la circulation

Rouler côte à côte

En vertu de la Loi sur les véhicules à moteur du Nouveau-Brunswick, il est illégal de rouler côte à côte sur une route provinciale.

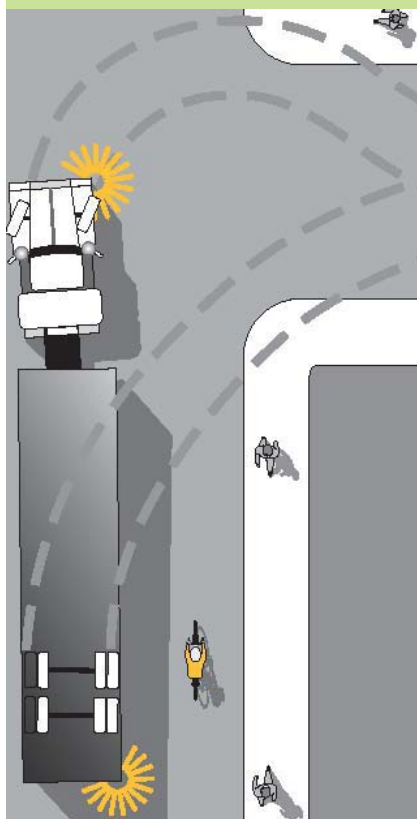
- **Redoublez de prudence lorsque vous roulez parmi des véhicules de taille importante comme des autobus, des camions et des caravanes motorisées.**
- **ÉVITEZ de rouler dans leur angle mort et anticipez leurs virages larges.**

Autobus, camions et caravanes motorisées

Les conducteurs de véhicules larges et longs ont un angle mort très important dans lequel ils sont incapables de voir les cyclistes. Si vous ne pouvez pas voir le conducteur dans son rétroviseur, le conducteur ne peut pas vous voir non plus. Évitez de rouler dans cet angle mort et dépassez les véhicules lents par la gauche seulement.

Dans les zones urbaines, faites attention aux autobus et aux camions-remorques qui tournent à gauche, car leur longueur et leur saillie arrière nécessitent plus d'espace que vous pourriez le croire. Les gros véhicules se déplaceront souvent un peu vers la gauche avant d'entreprendre un virage à droite. Ne dépassez jamais par la droite, sauf si vous disposez d'une voie à vous seul et que vous êtes certain que le véhicule devant vous ne se prépare pas à faire un virage à droite. Dans un virage, le moment le plus dangereux est lorsque le camion a tourné, mais que la remorque n'a pas encore tourné.

Lorsque vous roulez à la même vitesse qu'un autobus urbain qui s'arrête souvent, faites preuve de bon sens et de courtoisie pour éviter les conflits et une situation potentiellement dangereuse entre vous et l'autobus, ce qui peut être le cas lorsque vous vous dépassez souvent. Sachez qu'il est souvent difficile pour un autobus de vous dépasser, surtout dans la circulation dense.



Se déplacer à vélo dans la circulation

Au Nouveau-Brunswick, tous les automobilistes, y compris les cyclistes, doivent céder le passage aux autobus qui signalent leur intention de s'intégrer à la circulation.

Souvent, les conducteurs sous-évaluent la vitesse des cyclistes, ou ils peuvent ne pas vous voir.

Les gros véhicules qui roulent vite créent divers degrés de turbulence d'air qui peuvent entraîner le cycliste dans la voie de circulation des véhicules.

Sur les routes à vitesse élevée et achalandées, les cyclistes peuvent également apercevoir des véhicules commerciaux munis de remorques en tandem. Redoublez de prudence pour éviter d'être entraîné (tiré) dans l'espace temporaire entre les remorques. Ne supposez jamais qu'il est sécuritaire d'ajuster votre position sur la route jusqu'à ce qu'un gros véhicule vous ait entièrement dépassé et que vous ayez vérifié par-dessus votre épaule. Soyez particulièrement prudent lors de journées venteuses, car le courant peut être amplifié par l'effet de blocage du vent de la remorque.

Les conducteurs de certains types de véhicules comme les caravanes motorisées et les camions de déménagement de location ont souvent moins d'expérience que les titulaires d'un permis de conduire commercial. Attendez-vous à ce que ces conducteurs sous-estiment la longueur et la largeur de leur véhicule.

Voies ferrées

Traversez les voies ferrées avec prudence. Faites attention à l'asphalte inégal et aux rainures le long des voies ferrées dans lesquelles vos roues peuvent rester coincées. Maîtrisez votre vélo avec fermeté. Une façon d'y arriver consiste à vous relever de la selle et à plier vos bras et vos jambes de sorte que votre corps joue le rôle d'amortisseur.

Si la voie ferrée traverse la route dans un angle aigu, envisagez de changer votre position sur la route bien à l'avance de manière à la traverser dans un angle droit. Indiquez TOUJOURS votre intention au reste de la circulation à l'aide de signaux manuels. Évitez de zigzaguer soudainement, ce qui vous fera chuter ou dévier dans la circulation.

Conditions météorologiques dangereuses

La pluie rend les routes glissantes, surtout après une longue période sèche. Vous devez ajuster votre conduite en conséquence.

La visibilité est médiocre dans la pluie et les automobilistes pourraient avoir de la difficulté à vous voir. Roulez de façon défensive et lisez les pages 8 et 9 qui expliquent comment améliorer votre visibilité.

Se déplacer à vélo dans la circulation

Laissez assez d'espace pour manœuvrer et arrêter quand la chaussée est mouillée ou givrée.

Tournez plus lentement sur une chaussée mouillée, car vous avez moins de traction. De plus, évitez les plaques d'égout et les lignes peintes sur la chaussée, car elles deviennent particulièrement glissantes.

Évitez les flaques d'eau dans la mesure du possible, car elles peuvent cacher des nids de poule, de la vitre cassée ou d'autres surprises.

Laissez assez d'espace et soyez prêt à arrêter soudainement ou à zigzaguer dans la circulation autour de vous.

Les freins mouillés sont moins efficaces, en particulier lors de l'exposition initiale à une chaussée mouillée. Dans la mesure du possible, testez votre capacité de freinage sur une rue tranquille avant de vous aventurer dans une circulation plus dense et plus rapide. Asséchez vos freins en les appliquant légèrement avant d'avoir besoin d'arrêter ou de ralentir.

Le temps froid est synonyme de gel, de glace noire et de neige qui réduisent grandement la traction. Sachez que deux roues ne glissent pas de la même manière que quatre roues. Sur la glace, il est fort probable que le vélo glissera d'en dessous de vous. Si vous avez moins de traction, roulez plus doucement et prudemment, surtout aux intersections. L'utilisation de pneus plus larges moins gonflés peut aider.

Les engelures peuvent également constituer un problème, car le mouvement d'air accru augmentera le refroidissement éolien. Portez plusieurs couches de vêtements chauds et protégez surtout votre tête, votre visage, vos oreilles, vos mains et vos pieds.

La glace noire (verglas) est particulièrement dangereuse, car elle est difficile à voir et peut soudainement vous faire perdre votre tenue de route. Elle est plus fréquente sur les ponts, les surfaces de métal et les routes de briques.

Feux de circulation

De nombreux feux de circulation sont activés par des fils électriques enfouis sous l'asphalte. Lorsqu'un véhicule s'arrête sur les fils, le métal active le courant, qui transmet un signal à une boîte de commande des feux de circulation.

La plupart des vélos contiennent assez de métal pour activer les feux de circulation. Si vous attendez un certain temps et que le signal des feux de circulation ne s'active pas, faites comme s'il s'agit d'une intersection sans feux et allez-y lorsque c'est sécuritaire.

Se déplacer à vélo dans la circulation

Autobus scolaires et véhicules d'urgence

Sachez qu'au Nouveau-Brunswick, tous les automobilistes, y compris les cyclistes, doivent céder le passage dans les situations suivantes :

- Autobus urbains qui signalent leur intention de se réintégrer au flux de la circulation
- Autobus scolaires qui font clignoter leurs lumières jaunes ou rouges
- Véhicules d'urgence et voitures de police dont les gyrophares sont allumés

Le transport d'un enfant

Il faut faire très attention lorsqu'on transporte un enfant à vélo. Il existe plusieurs façons de transporter un enfant en fonction de sa taille et de son âge. Pour transporter un enfant plus jeune, une remorque de vélo protège mieux l'enfant si vous tombez. Les remorques de vélo sont généralement considérées comme étant une solution plus sécuritaire que le siège de vélo pour bébé.

Si vous utilisez un siège fixé à l'arrière du vélo, vous devez vous assurer que les pieds, les mains et les vêtements de l'enfant ne peuvent pas rester pris dans les rayons de la roue ou les autres pièces mobiles du vélo. Les remorques de vélo et les demi-vélos devraient être munis d'un feu rouge arrière et d'un réflecteur si on s'en sert le soir. De plus, les remorques devraient être munies d'un fanion pour les rendre plus visibles étant donné qu'elles sont plus près du sol.

Tous les enfants doivent porter un casque de vélo approuvé et être attachés par un système de courroies lorsqu'ils sont dans une remorque ou dans un siège de vélo pour bébé. Avant d'installer l'enfant sur son siège ou dans sa remorque, vous souhaitez peut-être vous exercer à tourner, à arrêter, à monter des collines et à faire d'autres manœuvres avec un sac de sable ou un autre genre de poids pour simuler l'effet de la charge additionnelle.

Si l'on veut s'en servir le soir, les demi-vélos doivent être munis d'un feu rouge arrière et d'un réflecteur.

Deux personnes sur un même vélo

Le transport d'un passager à vélo est uniquement permis dans le cas d'un enfant placé dans une remorque ou un siège approuvé ou s'il s'agit d'un vélo tandem ou d'un demi-vélo.

Écouteurs

Étant donné que les écouteurs peuvent vous empêcher d'entendre, ils ne sont pas recommandés pour rouler à vélo et ils sont illégaux dans de nombreuses régions. Consultez vos arrêtés municipaux à ce sujet.

Se déplacer à vélo dans la circulation



Illégaux dans de nombreuses régions, les écouteurs et oreillettes peuvent vous empêcher d'entendre et nuire à votre sécurité. Ils ne sont pas recommandés pour rouler à vélo.

Interdiction du vélo à certains endroits

Le ministère des Transports et de l'Infrastructure du Nouveau-Brunswick interdit aux cyclistes

de rouler sur certains ponts et tronçons des autoroutes provinciales et l'indique au moyen d'enseignes à l'entrée des ponts et des autoroutes en question. Pour connaître les restrictions possibles dans votre région, communiquez avec le club de vélo ou le service de police de votre région.

Rouler sur les trottoirs et sur les passages pour piétons

Au Nouveau-Brunswick, il est illégal de rouler sur les trottoirs et les passages pour piétons, sauf si une enseigne ou un arrêté municipal l'autorise.

Plusieurs études ont révélé que les cyclistes roulant sur les trottoirs s'exposent à un plus grand risque de collision que les cyclistes roulant sur la chaussée. Les principaux points de danger sont les entrées et les passages pour piétons où les cyclistes sur le trottoir surprennent les automobilistes et les piétons en apparaissant de diverses directions imprévues.

Sur les pistes multifonctionnelles, les piétons ont le droit de passage

Les pistes multifonctionnelles sont protégées des collisions avec des véhicules à moteur, mais d'autres usagers, comme les piétons, les promeneurs de chiens et les autres cyclistes peuvent agir de manière imprévisible, en particulier sur les tronçons achalandés. Par conséquent, les cyclistes qui veulent voyager rapidement pourraient choisir d'utiliser les routes au lieu des pistes très achalandées. Avant de dépasser d'autres usagers de la piste, prévenez-les avec votre sonnette ou verbalement. Le casque de vélo est exigé sur la plupart des pistes multifonctionnelles, et sur certaines pistes, on pourrait afficher des limites de vitesse. Respectez la réglementation des installations.

Droit de passage – Appareils de mobilité pour personnes handicapées

Sachez qu'en vertu de la Loi sur les véhicules à moteur du Nouveau-Brunswick, les utilisateurs

Se déplacer à vélo dans la circulation



d'appareils de mobilité pour personnes handicapées sont considérés comme des piétons et ils doivent respecter les mêmes règles que les autres piétons.

Vélos électriques / Vélos à assistance électrique

Le Service d'immatriculation des véhicules automobiles du Nouveau-Brunswick accorde une immatriculation à un vélo à moteur électrique s'il est conforme aux Normes de sécurité des véhicules automobiles du Canada (NSVAC) à titre de motocyclette à vitesse limitée ou de scooter, comme dans le cas des vélos motorisés à essence. Si le véhicule a été fabriqué après 1988, il sera doté d'une étiquette de conformité indiquant qu'il répond aux normes.

Les conducteurs de vélos électriques sont assujettis aux mêmes exigences de la Loi sur les véhicules à moteur.

Si le véhicule peut fonctionner à l'énergie humaine, s'il comporte un moteur de 500 W ou moins et si le moteur est incapable d'aider lorsque le véhicule roule à une vitesse supérieure à 32 km/h, le véhicule peut donc être considéré comme un vélo, et toutes les exigences relatives aux cyclistes s'appliquent.

Un vélo à assistance électrique doit être muni en permanence des étiquettes du fabricant à un endroit bien en vue. Pour circuler sur la route, il doit être muni de jantes de plus de 9 pouces, d'un feu de conduite de nuit et d'un siège situé à au moins 27 pouces du sol. Il est permis d'attacher une remorque de vélo ou un demi-vélo à un vélo à assistance électrique.

Les enfants et la sécurité à vélo

Se déplacer à vélo dans la circulation



Trail Crossings vs. Crosswalks

Under existing MVA legislation: A TRAIL CROSSING IS NOT A CROSSWALK

- A Legal crosswalk only exists between facilities used exclusively by pedestrians (i.e. sidewalks)
- Trail Crossings can not be treated as crosswalks and users must yield the right-of-way to vehicles.



Dismount and Walk Signage targeted towards cyclists

Pour rouler à vélo, vous devez d'abord écouter et observer la circulation. Si vos enfants veulent rouler à vélo non accompagnés, comme pour aller à l'école, assurez-vous de faire le trajet avec eux plusieurs fois afin de les aider à reconnaître les dangers et à adopter le bon comportement. Aidez vos enfants dans leur apprentissage :

- **Faites des promenades avec eux et veillez sur eux.**
- **Soulignez l'importance de respecter les règles de la route pour demeurer en sécurité.**
- **Exercez-vous à arrêter et à tourner et aidez-les à apprendre comment réagir dans des situations imprévues.**
- **Assurez-vous qu'ils comprennent l'importance de regarder par-dessus leur épaule chaque fois qu'ils veulent changer de direction.**
- **Dites-leur d'utiliser les passages pour piétons et de marcher à côté de leur vélo pour traverser les intersections ou tourner à gauche.**

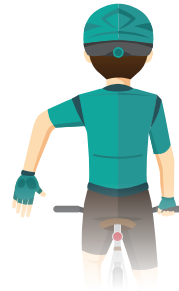
Ce qu'il faut faire en cas d'incident lié au trafic



**VIRAGE
À DROITE**



**VIRAGE
À GAUCHE**



ARRÊT

1. Vérifiez d'abord s'il y a des blessés. Si quelqu'un est blessé, demandez de l'aide immédiatement. Administrez les premiers soins si vous avez la formation nécessaire. Numéro d'urgence à composer au Nouveau-Brunswick : 911.
2. Regardez pour voir si toutes les parties impliquées sont demeurées ou revenues sur les lieux de l'accident.
3. Les cyclistes sont légalement tenus de demeurer sur les lieux de l'accident.
4. De plus, vous devez donner votre nom et votre adresse aux autres parties impliquées ou à un agent de police sur demande.
5. Ayez sur vous une pièce d'identité, les noms et les numéros en cas d'urgence, ainsi que l'information sur l'assurance médicale.

Si vous roulez seul, signez par écrit les renseignements suivants dès que possible :

- Endroit et heure exacte de la collision.
- Description des véhicules et numéros d'immatriculation.
- Description du conducteur et son numéro de permis de conduire.
- Les détails de l'incident, y compris un schéma. Décrivez en détail les circonstances de la collision : conditions météorologiques, éclairage, vitesses, etc.
- L'information de tous les témoins (noms et numéros de téléphone).

Accident avec délit de fuite

Dans le cas d'un accident avec délit de fuite, avec ou sans numéro de plaque du véhicule, suivez la procédure décrite ci-dessus. Vous devez faire un effort raisonnable pour identifier le véhicule à moteur. Pour signaler un accident avec délit de fuite dont vous avez été témoin ou dans lequel vous avez été impliqué, composez :

Le numéro d'urgence du Nouveau-Brunswick : 911.

Ce qu'il faut faire en cas d'incident lié au trafic

Cyclists vs. Motor Vehicle drivers

Several other studies in North America have found that the primary fault in bicycle/motor vehicle collisions is approximately equally shared between cyclists and drivers

Situations de conduite dangereuses ou infractions

De nombreux cyclistes et automobilistes ne connaissent pas les droits et les obligations des cyclistes. Si vous êtes témoin d'un comportement dangereux au volant et si vous êtes capable d'obtenir le numéro de plaque du véhicule, déclarez les faits à la police dès que possible. N'affrontez jamais les passagers du véhicule en infraction.

Collisions les plus fréquentes

Soyez conscient des circonstances les plus courantes entourant les collisions et restez spécialement vigilant lorsque vous roulez dans ces conditions.

Facteurs contributifs

L'erreur la plus courante des cyclistes est de rouler avec imprudence. Chez les automobilistes, c'est l'omission de céder le passage.

Probabilité de collision

La plupart des collisions ont eu lieu à des intersections sans feux de circulation ou dans des quartiers résidentiels.

Sensibilisation à la prévention des collisions

Tous les cyclistes doivent connaître les causes les plus courantes des collisions entre les vélos et les véhicules à moteur. Les voici :

- Le conducteur venant en sens inverse tourne à gauche face au cycliste.
- Le conducteur circulant sur une rue perpendiculaire s'arrête, puis repart en coupant directement le chemin au cycliste.
- Le conducteur dépasse à peine le cycliste et tourne ensuite à droite.

Les cyclistes et la loi au Nouveau-Brunswick

Les cyclistes ont les mêmes droits et les mêmes obligations que le conducteur d'un véhicule à moteur (chapitre M-17 de la Loi sur les véhicules à moteur, L.R.N.-B., 1973).

Les lois qui régissent les cyclistes se trouvent dans la Loi sur les véhicules à moteur du Nouveau-Brunswick (LVM), L.R.N.-B., 1973, chapitre M-17.

Nous n'avons PAS publié les extraits au complet, car la Loi sur les véhicules à moteur est en voie de révision et de mise à jour en ce qui concerne le cyclisme et l'amélioration de la sécurité à vélo. Voici un résumé à jour en vertu du numéro d'article de la LVM :

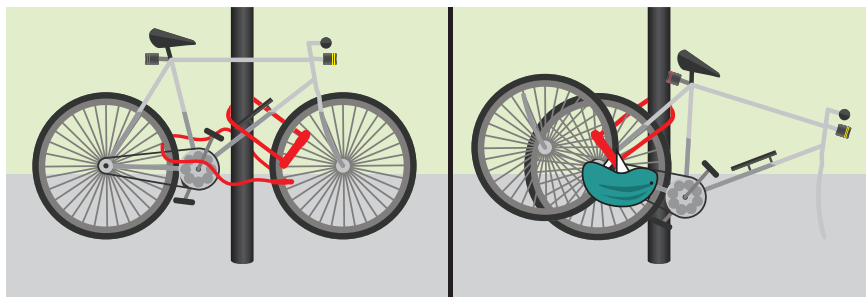
- 176 Toute personne circulant à bicyclette sur une chaussée a tous les droits et toutes les obligations que la présente loi prévoit pour le conducteur d'un véhicule.
- 177(1) Une personne roulant à bicyclette ne doit pas le faire autrement qu'assise ou à califourchon sur une selle normale qui y est installée à demeure.
- 177(2) Nul ne doit utiliser une bicyclette pour transporter en même temps un nombre de personnes supérieur à celui pour lequel elle a été conçue ou équipée.
- 177(3) Nulle personne ne peut circuler à bicyclette ou faire fonctionner une bicyclette sur une route à moins de porter un casque de cycliste conforme aux règlements et dont l'attache est solidement fixée sous le menton.
- 177(4) Nul parent ou tuteur d'une personne âgée de moins de seize ans ne peut autoriser cette personne de circuler à bicyclette sur une route au N.-B. à moins de porter un casque.
- 178(1) Une personne roulant à bicyclette ne doit ni les attacher ni s'attacher elle-même à un véhicule sur une chaussée.
- 178(2) Nul ne doit conduire un véhicule à moteur sur une route en laissant une personne se faire remorquer ou s'attacher de quelque manière pendant qu'elle roule à bicyclette
- 179(1) Quiconque roule à bicyclette sur une chaussée doit rouler aussi près que possible du côté droit de la chaussée et doit faire bien attention en doublant un véhicule immobilisé ou un véhicule qui roule dans le même sens.
- 179(2) Les personnes roulant à bicyclette sur une chaussée ne doivent pas rouler côte à côte sauf sur les pistes ou parties de chaussée réservées aux cyclistes.
- 179(3) Aux endroits où il y a, le long d'une chaussée, une piste utilisable par les cyclistes, ces derniers doivent utiliser cette piste et ne pas utiliser la chaussée.
- 180 Nul ne doit rouler à bicyclette sans garder au moins une main sur le guidon de la bicyclette.
- 181(1) Nul ne doit rouler à bicyclette la nuit si la bicyclette n'est pas munie, à l'avant, d'une lampe qui émet une lumière blanche et, à l'arrière, d'un réflecteur rouge. Un feu émettant une lumière rouge en arrière peut être utilisé en plus du réflecteur rouge.
- 181(2) Nul ne doit rouler à bicyclette à moins que la bicyclette ne soit munie d'une sonnette ou d'un autre appareil capable d'émettre un signal audible. Une bicyclette ne doit pas être munie d'une sirène ni d'un sifflet.
- 181(3) Nul ne doit rouler à bicyclette si celle-ci n'est pas munie de freins capables de contrôler la marche de la bicyclette, et de faire arrêter et de retenir la bicyclette.

Remarque : plusieurs municipalités du Nouveau-Brunswick ont des arrêtés sur les cyclistes. Il est judicieux de consulter le service de police ou l'administration municipale de votre région pour obtenir les arrêtés municipaux concernant le cyclisme dans votre région.

Sécurité du vélo

Un vélo non verrouillé devient souvent un vélo volé

Demandez au magasin de vélos de votre région quel cadenas convient le mieux à votre vélo. Essayez d'obtenir une place de stationnement couverte et sécuritaire à votre lieu de travail. Verrouillez le cadre de votre vélo à un support à vélos ou à un autre objet fixe si vous stationnez pour une courte durée. Les meilleurs endroits se trouvent dans les secteurs piétonniers achalandés visibles de plusieurs points d'observation. À la maison, cachez votre vélo à l'intérieur, au sec et en sécurité. Pour retrouver votre vélo en cas de vol, il est utile d'en connaître le numéro de série.



- Verrouillez le cadre de votre vélo (et les roues) à un support à vélos ou à un autre objet fixe, situé de préférence dans un secteur piétonnier achalandé et visible.
- Si vous avez des roues à serrage rapide, assurez-vous que le câble de sécurité passe dans chacune d'elles.
- Retirez tous les accessoires qui se détachent rapidement comme les sacoches, les lumières, le GPS et le téléphone cellulaire si vous laissez le vélo sans surveillance.
- Ne laissez jamais d'objets de valeur sur un vélo sans surveillance.

Promenez-vous en toute sécurité!

Seulement 49 des 3 728 vélos déclarés volés en 2016 dans la ville de Toronto ont été récupérés. C'est donc 1 % seulement. Les taux de récupération en 2014 et en 2015 étaient aussi faibles.

Défense des droits des cyclistes

Vous êtes-vous déjà demandé en quoi consiste vraiment la défense des droits des cyclistes? Vous vous y intéressez peut-être déjà sans même le savoir! Si vous vous inquiétez au sujet des droits et des obligations des cyclistes, notamment en ce qui concerne l'accès aux terrains ou l'amélioration de la sécurité du cyclisme sur route, vous vous intéressez donc à la défense des droits des cyclistes.

Il existe de nombreuses manières de défendre les droits des cyclistes et d'aider à faire en sorte que les cyclistes en tant que communauté sont entendus et compris. Des clubs, des coalitions ainsi que des personnes intéressées partout dans la province travaillent dans leur région pour améliorer les conditions, les droits et les obligations en matière de cyclisme.

N'attendez pas que les autres règlent les problèmes à votre place. Faites connaissance avec les décideurs et les groupes de défense des droits des cyclistes de votre région afin de travailler à l'amélioration des conditions pour les cyclistes.

Responsables de la défense des droits des cyclistes au Nouveau-Brunswick

Nous sommes ravis de découvrir que nous n'avons plus assez d'espace pour énumérer les coordonnées de tous les groupes de défense et de soutien du cyclisme au Nouveau-Brunswick, car ils continuent de croître. Pour savoir s'il y a un groupe dans votre région, consultez le site Web des loisirs de votre région ou le site indiqué ci-dessous. S'il n'y en a pas, formez-en avec vos compagnons de cyclisme! Demandez-nous comment.

- Cycling Communities New Brunswick à <http://velo.nb.ca>

VELO NB souhaite entendre les commentaires, suggestions et renseignements additionnels sur le cyclisme dans toutes les régions de la province. Pour nous joindre ou pour télécharger des copies du Manuel sur la sécurité à vélo au Nouveau-Brunswick, voir le site suivant : <http://velo.nb.ca>

Qui devez-vous appeler?

Les cyclistes forment une partie légitime et reconnue de la circulation et ils ont le droit juridiquement reconnu à des conditions de cyclisme sécuritaire sur les routes de notre province. De nombreuses municipalités néo-brunswickoises ont des concepteurs d'infrastructures cyclables et des agents de police communautaires chargés de renseigner la population sur la sécurité à vélo, de planifier des infrastructures cyclistes sécuritaires, ainsi que de régler les problèmes touchant l'état des routes, la construction ou d'autres dangers pour la circulation à vélo. Il leur incombe de s'assurer que les besoins et préoccupations des cyclistes sont pris en compte lors de la prise de décisions municipales.

Appelez votre hôtel de ville ou bureau de l'administration municipale.

Votre voix est importante.

Défense des droits des cyclistes

Loi d'Ellen

En février 2017, le ministère de la Justice et de la Sécurité publique du Nouveau-Brunswick a créé un nouveau groupe de travail provincial sur la sécurité à vélo composé d'agents de police, d'urbanistes, d'ingénieurs civils et de cyclistes. De concert avec l'adoption de la Loi d'Ellen qui exige de maintenir une distance minimale d'un mètre entre le conducteur et le cycliste, les activités du groupe de travail seront particulièrement importantes afin de veiller à appliquer les principes d'un nouveau programme de cyclisme sécuritaire à l'échelle provinciale au Nouveau-Brunswick.

Cycling Communities New Brunswick

Cycling Communities New Brunswick est l'organisme qui chapeaute tous les groupes de cyclistes du Nouveau-Brunswick et qui s'attaque aux problèmes à l'échelle provinciale. Cycling Communities New Brunswick est un partenaire de VELO NB dont le mandat en matière de sécurité à vélo est plus étroit.

L'organisme a notamment organisé les pressions auprès du gouvernement afin d'améliorer la sécurité à vélo dans la province en recommandant la mise à jour la Loi sur les véhicules à moteur du Nouveau-Brunswick. Il a aussi veillé à la normalisation de l'information sur la sécurité à vélo et formulé des recommandations sur l'amélioration du cyclotourisme et de la sécurité par l'établissement d'un sentier cyclable traversant le Nouveau-Brunswick.

Les deux organismes font pression pour promouvoir les droits des cyclistes à l'échelle provinciale et fournissent un soutien à l'échelle régionale. Si vous avez des questions concernant le vélo comme moyen de transport dans la province, communiquez avec nous : www.VeloNB.ca

Visiter le Nouveau-Brunswick à vélo

Il est possible de parcourir le Nouveau-Brunswick à vélo de diverses façons, notamment les routes ou les pistes multifonctionnelles. De plus, plusieurs villes ont des réseaux cyclables bien définis et aménagés.

Sentier NB Trail fait partie du sentier Transcanadien (le Grand Sentier) et compte de nombreux sentiers bien définis dans l'ensemble de la province du Nouveau-Brunswick. Voici l'adresse de son site Web : <https://www.sentiernbtrail.com/sentier-nb-trails>

VELO NB et ses membres ont repéré de nombreuses routes cyclables de la province et vous présentent ici quelques-unes de leurs préférées : <http://velo.nb.ca/touring/routes/>

Défense des droits des cyclistes

Clubs et groupes d'utilisateurs

Que ce soit pour la course, les loisirs, les rencontres, les routes, les sentiers et le vélocross, vous trouverez des listes de groupes d'utilisateurs et d'installations de cyclisme sur les listes de loisirs de votre localité, au magasin de vélos de votre région, dans les magasins de matériel de sport ou sur Internet.

De plus, VELO NB maintient une liste des clubs de cyclisme et des organismes de soutien du cyclisme du Nouveau-Brunswick à l'adresse suivante : <http://velo.nb.ca/clubs/>

Remerciements

Nous remercions et nous saluons tous ceux et celles qui ont jeté les fondements du cyclisme sécuritaire partout au Canada, ainsi que ceux et celles qui ont participé à la révision et à la production du présent manuel. Nous espérons qu'il renseignera et encouragera les cyclistes du Nouveau-Brunswick, en plus de sensibiliser le public afin d'aider à améliorer la sécurité sur nos routes pour tous les usagers.

Pour rédiger le présent manuel, nous nous sommes grandement inspirés de l'excellente information publiée au Canada et en Amérique du Nord. Nous remercions tout particulièrement les organismes suivants :

- Le programme CAN-BIKE
- La Greater Victoria Cycling Coalition
- Le Toronto Cycling Committee (Cycling Skills)
- Cycling Communities New Brunswick, VELO NB

Avis de non-responsabilité

Le présent manuel condense et paraphrase le texte de la Loi sur les véhicules à moteur du Nouveau-Brunswick, M-17 (L.R.N.-B. 1996). Il présente également des conseils qui ne font pas partie de la Loi. Par ailleurs, le présent manuel ne constitue pas un document juridique et ne doit donc pas être invoqué devant les tribunaux. Dans le cas d'une différence entre le contenu du manuel et de la Loi sur les véhicules à moteur du Nouveau-Brunswick, la Loi s'applique.



Ce document est distribué par
VELO Nouveau-Brunswick à velo.nb.ca



Soyez intelligent. Soyez visible. Soyez prudent.
Bonne promenade!